

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 05 MAI 2026

L'an deux-mille-vingt-six,
le 05 mai,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 31

Excusés représentés : 0

Excusés non représentés : 0

Absents : 0

Votants : 31

Date de convocation du conseil communautaire : 29 avril 2026

PRESENTS : Mme ARCIS, M. ARNAUD, Mme BERGERON, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BOURGIE, M. CHEVALIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DUPUIS, M. DURIEUX, Mme FRATTI, M. GIRODET, Mme GOMEZ, Mme GRANGER, M. LAIR, M. MARCON, Mme MARCOUX, Mme MARODON, M. MASSARDIER, M. MIRANDON, Mme MONTEUX, Mme POUYET, M. RABEYRIN, Mme REYNAUD, M. ROUSSET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLARD

Madame Yannick BERGERON a été élue secrétaire de séance.

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant représentant la Communauté de Communes Loire Semène au sein du Syndicat Mixte de Production et d'Alimentation en Eau - (SYMPAE),

n° 20260505_D_084

Commission :
Administration
Générale

**Objet : Désignation
des membres :
Syndicat Mixte de
Production et
d'Alimentation en
Eau - (SYMPAE)**

Considérant que la désignation de ces délégués s'effectue par scrutin uninominal majoritaire,

VU l'article L.5711-1 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret pour les nominations de leurs délégués au sein de ce syndicat mixte,

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de bien vouloir désigner au Syndicat Mixte de Production et d'Alimentation en Eau - (SYMPAE) :

- En tant que titulaire : M. Sébastien ARNAUD.
- En tant que suppléant : M. Bernard BOURGIE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

La Secrétaire de séance

Yannick BERGERON

Au registre sont les signatures,

Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20260505-20260505_D_084-DE
Reçu le 12/05/2026